

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2026.

**Présents (20)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Fabrice ALLAMELOU, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Alexandre GRENIER, M. Michel GUILLON, Mme Christine KOCH, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Laurence MARI, M. Jorge MOREIRA, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jean-Luc PAROISSIEN, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Mme Marie PORHEL, Mme Marie Christine POURADIER, M. Sébastien SZWENGLER, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU,

**Absents excusés (6)** : M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Véronique PRUD'HOMME,

**Pouvoirs (1)** : Mme Véronique PRUD'HOMME à Mme Anne-Marie LÉGER.

Monsieur le maire ouvre la séance après avoir procédé à l'appel des conseillers, constaté que le quorum était atteint et désigné le secrétaire de séance, Mme Marie PORHEL.

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2026 est modifié à la demande de Christine KOCH et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire engage les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

### 2026-03-01A : Finances : versement d'une subvention exceptionnelle à l'USM FOOT

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent BOSSÉ, Premier-Adjoint délégué à la Vie Locale et Associative, qui rappelle que la commune a prévu dans le cadre de son budget primitif 2026, une subvention exceptionnelle de 10 000€ afin que l'association procède à l'aménagement du container acquis en 2024.

Compte-tenu du montant prévisionnel de l'aménagement et l'association ne pouvant se permettre d'avancer une telle somme, il vous est proposé de verser la subvention par avance.

La subvention sera ajustée en cours d'année au vu des factures fournies par l'association, celle-ci s'engageant à reverser le trop-perçu éventuel.

Il vous sera proposé de délibérer ainsi :

**Entendu** l'exposé de Vincent BOSSÉ, Premier-Adjoint délégué à la Vie Locale et Associative ;

**Vu** l'avis de la Commission VLA ;

**Vu** l'impossibilité pour l'association USM FOOT d'avancer les 10 000€ ;

**Vu** l'engagement de l'association à transmettre les factures et le reversement de l'éventuel trop perçu ;

**Vu** l'inscription des crédits budgétaires dans le cadre du Budget Primitif 2026 ;

**Christine KOCH** revient sur le gymnase pour le basket et espère qu'il y aura des choses de faites par la suite puisqu'il tombe en lambeau.

**Vincent BOSSE** indique qu'il a rencontré la présidente et que l'aménagement de l'accueil (bar, frigo, accueil du public...) va être fait en régie mais que cela prend du temps. Pour l'extension en revanche, cela dépend de la prochaine équipe.

**Christine KOCH** indique qu'elle fait notamment référence au tapis du sol et de la qualité du sol.

**Vincent BOSSE** entend cette question et indique que les plans ont été reçus par les services techniques et que c'est en cours.

**Jorge MOREIRA** demande à quoi est destiné ce container.

**Vincent BOSSE** indique que ce sera uniquement du stockage. Il faut poser les étagères, faire le bardage, l'isolation etc. S'il y a un trop-perçu, le Président s'engage à le reverser.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré, avec**

<b>Voix pour</b>	<b>22</b>
<b>Voix contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**APPROUVE** le versement de la subvention exceptionnelle comme suit :

- USM FOOT ; Aménagement du container : subvention de 10 000€.

#### **2026-03-02A : Budget principal communal : approbation du Compte Financier Unique 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique remplace le compte administratif et le compte de gestion du trésorier. Ce document est une synthèse et se substitue aux 2 documents afin d'éviter la redondance et permettre une meilleure lecture du budget.

Il rappelle que la note explicative accompagnant la convocation du Conseil municipal présentait le détail de l'exécution budgétaire par nature et chapitre et détaillait chacun des articles pour parfaire l'information des conseillers.

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte l'assemblée, laissant la présidence de la séance à Vincent BOSSÉ, élu par l'assemblée.

**Vincent BOSSÉ** demande s'il y a des questions, remarques ou demandes de précisions. A défaut, l'assemblée procède au vote.

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu le décret N° 2025-1428 du 30/12/2025 relatif à la généralisation du compte financier unique  
 Vu la décision du maire N° 2025\_004 portant sur le passage au Compte Financier Unique ;  
 Vu la délibération municipale N° 2024-12-14 adoptant le budget primitif 2025 de la commune de Monnaie ;  
 Vu la délibération municipale N° 2025-06-03 adoptant le budget supplémentaire 2025 de la commune de Monnaie ;  
 Vu les virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits 1 à 3, matérialisés par les décisions du maire N° 2025\_001, 2025\_002 et 2025\_003 ;  
 Vu les délibérations municipales N° 2025-11-03 et 2025-12-03 adoptant les décisions modificatives N° 4 et 5 de 2025 de la commune de Monnaie ;  
 Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré, avec**

<b>Voix pour</b>	<b>18</b>	
<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention(s)</b>	<b>4</b>	<b>Jean-Paul DAL PONT, Jorge MOREIRA, Christine KOCH, Marie-Christine POURADIER</b>

**Atteste** le fait que Monsieur le Maire, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote,

**Approuve** le Compte Financier Unique 2025,

**Arrête** les résultats 2025 du budget principal de la commune de Monnaie tels que résumés ci-après :

EXERCICE 2025	DÉPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE	HORS RESULTATS REPORTÉS
INVESTISSEMENT	1 079 768,89 €	1 202 438,97 €	122 670,08 €	
FONCTIONNEMENT	4 738 705,48 €	5 139 557,81 €	400 852,33 €	

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	SOLDE DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-30 597,18 €	0,00 €	122 670,08 €	92 072,90 €
FONCTIONNEMENT	237 422,26 €	0,00 €	400 852,33 €	638 274,59 €

#### CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT

ÉXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	92 072,90 €
RAR 2025 DÉPENSES	261 325,30 €
RAR 2025 RECETTES	108 576,96 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-60 675,44 €
REPRISE DE SOLDE DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	638 274,59 €
SOLDE DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	577 599,15 €

Résultat à reporter au Budget Supplémentaire :

001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	92 072,90 €
002 - SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	577 599,15 €
1068 - AFFECTATION EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	60 675,44 €
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	261 325,30 €
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	108 576,96 €

**2026-03-03A : Budget principal communal : affectation du résultat 2025**

Monsieur le Maire, à la suite de l'exposition du Compte Financier Unique, rappelle que le résultat 2025 fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Le calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

**CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT**

ÉXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	92 072,90 €
RAR 2025 DÉPENSES	261 325,30 €
RAR 2025 RECETTES	108 576,96 €
<hr/>	
BESOIN DE FINANCEMENT	-60 675,44 €
REPRISE DE SOLDE DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	638 274,59 €
<hr/>	
SOLDE DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	577 599,15 €

- Le montant à reporter sur le budget supplémentaire :

001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	92 072,90 €
002 - SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	577 599,15 €
1068 - AFFECTATION EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	60 675,44 €
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	261 325,30 €
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	108 576,96 €

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N° 2025-1428 du 30/12/2025 relatif à la généralisation du compte financier unique

Vu la décision du maire N° 2025\_004 portant sur le passage au Compte Financier Unique ;

Vu la délibération municipale N° 2024-12-14 adoptant le budget primitif 2025 de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale N° 2025-06-03 adoptant le budget supplémentaire 2025 de la commune de Monnaie ;

Vu les virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits 1 à 3, matérialisés par les décisions du maire N° 2025\_001, 2025\_002 et 2025\_003 ;

Vu les délibérations municipales N° 2025-11-03 et 2025-12-03 adoptant les décisions modificatives N° 4 et 5 de 2025 de la commune de Monnaie ;

**Considérant** les résultats 2025 du budget de la commune de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	19	
Voix contre	0	
Abstention(s)	3	Jorge MOREIRA, Christine KOCH, Marie-Christine POURADIER

Décide de reporter le résultat 2025 du budget de la commune de Monnaie au budget supplémentaire 2026 comme suit :

001-SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	92072,90-€
002-SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	577599,15-€
1068-AFFECTATION EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	60675,44-€
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	261325,30-€
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	108576,96-€

**2026-03-04A : Budget annexe de l'eau : approbation du Compte Financier Unique 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique remplace le compte administratif et le compte de gestion du trésorier, ce document est une synthèse et se substitue aux 2 documents afin d'éviter la redondance et permettre une meilleure lecture du budget.

Il rappelle que la note explicative accompagnant la convocation du Conseil municipal présentait le détail de l'exécution budgétaire par nature et chapitre et détaillait chacun des articles pour parfaire l'information des conseillers.

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte l'assemblée, laissant la présidence de la séance à Vincent BOSSÉ, élu par l'assemblée.

Vincent BOSSÉ demande s'il y a des questions, remarques ou demandes de précisions. A défaut, l'assemblée procède au vote.

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N° 2025-1428 du 30/12/2025 relatif à la généralisation du compte financier unique

Vu la décision du maire N° 2025\_004 portant sur le passage au Compte Financier Unique ;

Vu la délibération municipale N° 2024-12-15 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale N° 2025-06-04 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe de l'eau de la commune de Monnaie ;

Vu les délibérations municipales N° 2025-11-20 adoptant la décision modificative N° 1 de 2025

EXERCICE 2025	DÉPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE	HORS RESULTATS REPORTÉS
INVESTISSEMENT	187 407,52 €	163 563,44 €	-23 844,08 €	
FONCTIONNEMENT	178 398,19 €	262 492,04 €	84 093,85 €	

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	SOLDE DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	82 305,93 €	0,00 €	-23 844,08 €	58 461,85 €
FONCTIONNEMENT	733 729,33 €	0,00 €	84 093,85 €	817 823,18 €

#### CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT

ÉXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	58 461,85 €
RAR 2025 DÉPENSES	27 980,00 €
RAR 2025 RECETTES	54 928,23 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
REPRISE DE SOLDE DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	817 823,18 €
<b>SOLDE DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>817 823,18 €</b>

Résultat à reporter au Budget Supplémentaire :

001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	58 461,85 €
002 - SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	817 823,18 €
1068 - AFFECTATION EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	27 980,00 €
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	54 928,23 €

du budget annexe de l'eau de la commune de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	17	
Voix contre	1	Jean-Paul DAL PONT
Abstention(s)	4	Jorge MOREIRA, Christine KOCH, Marie-Christine POURADIER, Laurence MARI

Atteste le fait que Monsieur le Maire, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'eau

Arrête les résultats 2025 du budget annexe de l'eau de la commune de Monnaie tels que résumés ci-après :

**2026-03-05A : Budget annexe de l'eau : affectation du résultat 2025**

Monsieur le Maire, à la suite de l'exposition du Compte Financier Unique, rappelle que le résultat 2025 ne fait pas ressortir de besoin de financement de la section d'investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Le calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

**CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT**

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	58 461,85 €
RAR 2025 DEPENSES	27 980,00 €
RAR 2025 RECETTES	54 928,23 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
REPRISE DE SOLDE DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	817 823,18 €
<b>SOLDE DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>817 823,18 €</b>

- Le montant à reporter sur le budget supplémentaire :

001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	58 461,85 €
002 - SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	817 823,18 €
1068 - AFFECTATION EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	27 980,00 €
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	54 928,23 €

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N° 2025-1428 du 30/12/2025 relatif à la généralisation du compte financier unique

Vu la décision du maire N° 2025\_004 portant sur le passage au Compte Financier Unique ;

Vu la délibération municipale N° 2024-12-15 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale N° 2025-06-04 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe de l'eau de la commune de Monnaie ;

Vu les délibérations municipales N° 2025-11-20 adoptant la décision modificative N° 1 de 2025 du budget annexe de l'eau de la commune de Monnaie ;

Considérant les résultats 2025 du budget de la commune de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	18	
Voix contre	0	
Abstention(s)	4	Jorge MOREIRA, Christine KOCH, Marie-Christine POURADIER, Laurence MARI

Décide de reporter le résultat 2025 du budget annexe de l'eau de la commune de Monnaie au budget supplémentaire 2026 comme suit :

001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	58461,85€
002 - SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	817823,18€
1068 - AFFECTATION EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	0,00€
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	27980,00€
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	54928,23€

#### 2026-03-06A : Budget annexe de l'assainissement: approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique remplace le compte administratif et le compte de gestion du trésorier, ce document est une synthèse et se substitue aux 2 documents afin d'éviter la redondance et permettre une meilleure lecture du budget.

Il rappelle que la note explicative accompagnant la convocation du Conseil municipal présentait le détail de l'exécution budgétaire par nature et chapitre et détaillait chacun des articles pour parfaire l'information des conseillers.

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte l'assemblée, laissant la présidence de la séance à Vincent BOSSÉ, élu par l'assemblée.

Vincent BOSSÉ demande s'il y a des questions, remarques ou demandes de précisions. A défaut, l'assemblée procède au vote.

**Vu** les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret N° 2025-1428 du 30/12/2025 relatif à la généralisation du compte financier unique

**Vu** la décision du maire N° 2025\_004 portant sur le passage au Compte Financier Unique ;

**Vu** la délibération municipale N° 2024-12-16 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Monnaie ;

**Vu** la délibération municipale N° 2025-06-05 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Monnaie ;

**Vu** les délibérations municipales N° 2025-11-22 adoptant la décision modificative N° 1 de 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Monnaie ;

**Vu** le virement de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits 1, matérialisés par les décisions du maire N° 2025\_004 ;

**Entendu** le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, avec**

<b>Voix pour</b>	<b>17</b>	
<b>Voix contre</b>	<b>1</b>	<b>Jean-Paul DAL PONT</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>4</b>	<b>Christine KOCH Jorge MOREIRA Laurence MARI Marie-Christine POURADIER</b>

**Atteste** le fait que Monsieur le Maire, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'assainissement

**Arrête** les résultats 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Monnaie tels que résumés ci-après :

EXERCICE 2025	DÉPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE	HORS RESULTATS REPORTÉS
INVESTISSEMENT	354 721,46 €	740 589,17 €	385 867,71 €	
FONCTIONNEMENT	187 390,68 €	180 478,84 €	-6 911,84 €	

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	SOLDE DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	74 858,77 €		385 867,71 €	460 726,48 €
FONCTIONNEMENT	104 653,26 €		-6 911,84 €	97 741,42 €

#### CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT

ÉXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	460 726,48 €
RAR 2025 DÉPENSES	57 297,02 €
RAR 2025 RECETTES	117 251,25 €
<hr/>	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €
REPRISE DE SOLDE DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	97 741,42 €
<hr/>	
SOLDE DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	97 741,42 €

Résultat à reporter au Budget Supplémentaire :

001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	460 726,48 €
002 - SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	97 741,42 €
1068 - AFFECTATION	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	57 297,02 €
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	117 251,25 €

#### 2026-03-07A : Budget annexe de l'assainissement : affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire, à la suite de l'exposition du Compte Financier Unique, rappelle que le résultat 2025 ne fait pas ressortir de besoin de financement de la section d'investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Le calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

### CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	460 726,48 €
RAR 2025 DEPENSES	57 297,02 €
RAR 2025 RECETTES	117 251,25 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
REPRISE DE SOLDE DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	97 741,42 €
<b>SOLDE DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>97 741,42 €</b>

- Le montant à reporter sur le budget supplémentaire :

001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	460 726,48 €
002 - SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	97 741,42 €
1068 - AFFECTATION EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	57 297,02 €
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	117 251,25 €

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N° 2025-1428 du 30/12/2025 relatif à la généralisation du compte financier unique

Vu la décision du maire N° 2025\_004 portant sur le passage au Compte Financier Unique ;

Vu la délibération municipale N° 2024-12-16 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale N° 2025-06-05 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Monnaie ;

Vu les délibérations municipales N° 2025-11-22 adoptant la décision modificative N° 1 de 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Monnaie ;

Vu le virement de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits 1, matérialisés par les décisions du maire N° 2025\_004 ;

**Considérant** les résultats 2025 du budget de la commune de Monnaie ;

**Entendu** le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	18	
Voix contre	0	

Abstention(s)	4	Jorge MOREIRA Christine KOCH Marie-Christine POURADIER Laurence MARI
---------------	---	--

Décide de reporter le résultat 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Monnaie au budget supplémentaire 2026 comme suit :

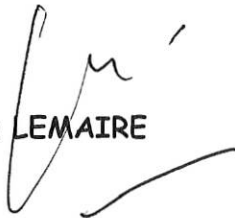
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	460 726,48 €
002 - SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	97 741,42 €
1068 - AFFECTATION EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	57 297,02 €
RESTES A REALISER EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	117 251,25 €

Monsieur le Maire conclu avec un discours marquant le dernier Conseil municipal.

L'ordre du jour est épuisé et la séance du conseil municipal est close à 20h30.

Le maire

Jacques LEMAIRE



La secrétaire de séance

Marie PORHEL

